

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DU MONT-DORE

Une permanence pour aider les entreprises mondoriennes dans leurs démarches administratives ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ - BOULARI

La Ville du Mont-Dore informe les sociétés, entreprises, patentés, professionnels du secteur libéral, associations employant du personnel salarié, ayant leur siège social sur la commune du Mont-Dore et impactés par les restrictions économiques dues à l'épidémie du COVID-19, qu'elle met à leur disposition

Une permanence téléphonique et/ou physique

Afin de les épauler, notamment dans le montage des dossiers de demandes d'aides proposées par : la province Sud, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'État, les chambres consulaires ou toutes autres institutions.

Des moyens humains et matériels tels qu'ordinateur, imprimante, scanner, connexion internet, sont disponibles gratuitement pour constituer les dossiers et les transmettre aux différentes institutions.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette permanence, située à l'Espace de Travail Partagé, à Boulari, sont invitées à prendre rendez-vous au numéro vert suivant :

N° 05 05 02

Afin de respecter les mesures d'hygiène, les personnes concernées seront exclusivement reçues sur rendez-vous.